

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL**

À une séance du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel (MRC) tenue à la salle du Conseil de la MRC, au 50, rue du Fort, à Sorel-Tracy, le mercredi 12 février 2014, à 20 heures, sont présents :

Mesdames les Conseillères régionales,
Messieurs les Conseillers régionaux,

Michel Blanchard	Saint-David
Luc Cloutier	Saint-Gérard-Majella
Lise Couture	Saint-Ours (représentante désignée)
Louis R. Joyal	Yamaska
Maria Libert	Saint-Aimé
Denis Marion	Massueville
Michel Péloquin	Sainte-Anne-de-Sorel
Serge Péloquin	Sorel-Tracy
Claude Pothier	Saint-Roch-de-Richelieu
Gilles Salvas	Saint-Robert
Jean-François Villiard	Sainte-Victoire-de-Sorel

tous conseillers de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, formant le quorum sous la présidence de M. Claude Pothier, préfet.

Sont absents :

Sylvain Dupuis	Saint-Ours
Olivar Gravel	Saint-Joseph-de-Sorel

Sont également présents : M. Denis Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier, M^e Jacinthe Vallée, greffière, M. Mario Dion, directeur de l'aménagement et M. Maxime Salois, coordonnateur aux communications.

NOTE : À 18 h 30, les conseillers régionaux présents se réunissent en caucus.

2014-02-33 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvas

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

- Report des points 8.1 et 19.1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-02-34 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU 15 JANVIER 2014**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC du 15 janvier 2014 soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-02-35 **DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ RÉGIONAL DE LA FAMILLE (CRF) DU 21 NOVEMBRE 2013**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier
Appuyé par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal

Que le Conseil de la MRC accepte le dépôt du compte rendu de la réunion du comité régional de la famille (CRF) du 21 novembre 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-02-36 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP) DU 28 JANVIER 2014**

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Maria Libert
Appuyée par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin

Que le procès-verbal de la réunion du comité de sécurité publique (CSP) du 28 janvier 2014 soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-02-37 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire trésorier certifie que la MRC dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvat
Appuyé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses apparaissant à la liste soumise pour la période du 10 janvier au 6 février 2014 et totalisant 407 718,74 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RAPPORTS MENSUELS DES CONSEILLERS RÉGIONAUX

M. le Conseiller régional Denis Marion présente le résumé des rencontres auxquelles il a participé depuis la dernière séance du Conseil de la MRC, soit :

1. Comité régional de la ruralité

Lors de la dernière rencontre, le comité a accepté le projet de la Municipalité de Saint-David concernant l'agrandissement du centre de la petite enfance. Ce projet est d'ailleurs inscrit à l'ordre du jour de la séance.

2. Comité régional de sécurité incendie et civile (CRSIC)

Lors de la rencontre de cet après-midi, les sujets suivants ont été abordés :

- Coordination avec la Sûreté du Québec lors d'évènements graves, à la demande de certains services incendie;
- Identification claire des numéros civiques pour faciliter les interventions;

- Suivi sur l'enjeu des programmes de mesures d'urgence, en collaboration avec l'ensemble des municipalités;
- Proposition de recevoir les comptes rendus du comité de sécurité publique et de transmettre à ce comité les comptes rendus du comité régional de sécurité incendie et civile pour assurer un meilleur suivi des dossiers communs.

M. le Conseiller régional Michel Péloquin présente le résumé des rencontres auxquelles il a participé depuis la dernière séance du Conseil de la MRC, soit :

1. Table de concertation du lac Saint-Pierre

Mise en place et lancement de la Table de concertation du lac Saint-Pierre. La prochaine rencontre aura lieu en mars prochain.

2. Aire faunique communautaire du lac Saint-Pierre

Lors de cette rencontre, les sujets suivants ont été abordés :

- Présentation des états financiers, qui sont déficitaires;
- Augmentation des droits de permis de pêche, première augmentation depuis la création de l'organisme;
- Absence d'activités d'aménagement et de recherche, puisque le budget est entièrement utilisé pour maintenir les opérations de l'organisme.

M. le Conseiller régional Gilles Salvat présente le résumé de la rencontre à laquelle il a participé depuis la dernière séance du Conseil de la MRC, soit :

1. Office du tourisme

Lors de cette rencontre, les sujets suivants ont été abordés :

- Impression du dépliant tourisme 2014 en cours;
- Insatisfaction du comité concernant les coupures budgétaires de la MRC;
- Présence au Salon du vélo de Montréal pour présenter la région (durant la fin de semaine du 14 au 16 février);
- Annonce de l'activité « Les randonnées du maire de Sorel-Tracy » qui aura lieu le premier dimanche de chaque mois et invitation à venir pédaler avec lui.

M. le Préfet Claude Pothier présente le résumé des rencontres auxquelles il a participé depuis la dernière séance du Conseil de la MRC, soit :

1. Lancement de la Politique nationale de la ruralité 3

Lors de ce lancement, chacune des MRC présentes devait établir sa priorité concernant la ruralité. La priorité de notre MRC est le transport. En effet, le préfet indique qu'en 2014 il faut améliorer le transport collectif. De plus, il précise que la situation de la santé est également préoccupante.

2. Forum des élus de l'Écocollectivité

Le préfet est satisfait de la représentation des élus à ce forum et espère que le dynamisme vécu à cette occasion se répandra sur toute la région. Il tient également à remercier la Municipalité de Saint-Robert pour son hospitalité.

3. Rencontre entre la Société d'agriculture de Richelieu, le CLD et la MRC

Cette rencontre avait comme principal objectif de mieux comprendre le fonctionnement de la Société, sa gestion et son financement. Une présentation offerte par la Société aura lieu le 19 mars prochain pour permettre aux conseillers régionaux d'obtenir ces informations.

4. Réflexion sur l'avenir du Patrimoine religieux à Saint-Gérard-Majella

Journée organisée par le CLD où plusieurs conférenciers se sont succédé. Les participants ont grandement apprécié. Cette activité visait à émettre diverses idées pour permettre d'apporter des pistes de solution sur l'avenir de nos églises.

Certains conseillers régionaux tiennent à souligner l'excellent travail de M^{me} Caroline Cloutier, coordonnatrice à la politique culturelle, dans ce dossier. De plus, M. le Conseiller régional Louis R. Joyal déplore qu'il n'y ait eu aucune mention de ce dossier lors du forum de l'Écocollectivité.

5. Rencontre avec la MRC de Marguerite-D'Youville concernant le pôle logistique

Cette rencontre visait à s'assurer que les deux MRC partagent le même point de vue sur ce sujet, car ce projet a une importance particulière sur notre économie.

6. Centre local de développement (CLD)

Cette rencontre visait à discuter du plan d'actions pour l'année 2014 et des conséquences des exigences imposées aux dirigeants du CLD par la MRC. Ce plan d'actions sera présenté pour approbation à la prochaine réunion du CLD le 19 février prochain.

2014-02-38

AVIS DE LA MRC SUR DES DOCUMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX (VILLE DE SOREL-TRACY)

Le directeur de l'aménagement présente son rapport d'analyse concernant les règlements numéros 2243 et 2244 modifiant le règlement de zonage numéro 2222 de la Ville de Sorel-Tracy.

CONSIDÉRANT le rapport du directeur de l'aménagement qui indique que ces règlements ne contreviennent pas aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC et aux dispositions du document complémentaire;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvat

Que le Conseil de la MRC approuve les règlements numéros 2243 et 2244 de la Ville de Sorel-Tracy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-02-39

AVIS DE LA MRC SUR DES DOCUMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX (MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT)

Le directeur de l'aménagement présente son rapport d'analyse concernant le règlement numéro 378-2013 modifiant le règlement zonage numéro 356-2011 de la Municipalité de Saint-Robert.

CONSIDÉRANT le rapport du directeur de l'aménagement qui indique que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC et aux dispositions du document complémentaire;

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Maria Libert
Appuyée par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard

Que le Conseil de la MRC approuve le règlement numéro 378-2013 de la Municipalité de Saint-Robert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MRC

M. le Conseiller régional Gilles Salvat donne avis, qu'à une séance ultérieure du Conseil de la MRC, un projet de règlement sera présenté, pour adoption avec dispense de lecture, concernant la régie interne des séances du Conseil de la MRC.

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT ÉDICTANT LE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (53.18 L.Q.E.)

M. le Conseiller régional Michel Péloquin donne avis, qu'à une séance ultérieure du Conseil de la MRC, un projet de règlement sera présenté, pour adoption avec dispense de lecture, pour édicter le plan de gestion des matières résiduelles.

2014-02-40

ENGAGEMENTS FINANCIERS DANS LE CADRE DU FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ

CONSIDÉRANT que les membres du comité de diversification et de développement, à leurs réunions du 27 août 2013 et du 4 février 2014, ont soumis des recommandations concernant le financement de projets dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD);

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal

Que le Conseil de la MRC autorise les engagements financiers suivants dans le cadre du FSTD :

- 30 000 \$ supplémentaires pour l'achat du terrain de l'église Saint-Joseph dans le but d'y développer un projet qui respectera les critères du FSTD (projet total de 230 000 \$, puisque la somme de 200 000 \$ a déjà été autorisée par la résolution numéro 2012-10-284);
- 5 000 \$ plus les taxes applicables pour la réhabilitation environnementale des sols du terrain de l'église (Saint-Joseph-de-Sorel);
- 1 020 \$ plus les taxes applicables (870 \$ taxables et 150 \$ non taxables) pour les frais notariés liés à l'acquisition du terrain de l'église (Saint-Joseph-de-Sorel);

- 6 000 \$ plus les taxes applicables pour la préparation des esquisses et des estimations du projet d'aménagement écologique - Stationnements du Centre récréatif Aussant (Saint-Joseph-de-Sorel);
- 4 770 \$ plus les taxes applicables pour la levée topographique liée au projet d'aménagement écologique - Îlot de chaleur du Centre récréatif Aussant (Saint-Joseph-de-Sorel);
- maximum de 10 000 \$ pour la réalisation du projet du pôle de services de proximité (Massueville).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-02-41

CRÉATION D'UN COMITÉ DE SUIVI BUDGÉTAIRE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que la MRC procède à la création d'un comité de suivi budgétaire qui sera chargé de :

- Concevoir le budget :
 - Déterminer, avec les autres membres du Conseil (en CGT), les orientations ainsi que les priorités à retenir dans le cadre de la confection du budget de la MRC;
 - Étudier les budgets présentés par les organismes inclus à l'intérieur du périmètre comptable de la MRC (ex. CLD, RCS, STACR) et en recommander l'acceptation ou, si nécessaire, les modifications souhaitées;
 - Examiner les besoins des différents comités et services de la MRC en fonction des orientations et des priorités retenues en CGT;
 - Présenter et discuter d'un projet de budget avec les membres du Conseil (en CGT);
 - Rendre compte régulièrement, aux membres du Conseil (en CGT), de l'évolution des travaux.
- Faire le suivi budgétaire :
 - Agir à titre de comité d'audit pour la MRC;
 - Rendre compte régulièrement, aux membres du Conseil (en CGT), de l'évolution de ses travaux.

CONSIDÉRANT que ce comité sera formé des membres constituant le comité administratif, mais sans aucune formalité particulière à respecter;

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Maria Libert
Appuyée par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC crée le comité de suivi budgétaire et nomme les membres du comité administratif pour y siéger.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-02-42

MESURE D'APPARIEMENT FISCAL : AFFECTATIONS AU POSTE « MONTANT À POURVOIR DANS LE FUTUR »

CONSIDÉRANT que les régularisations comptables qui devront être apportées aux états financiers de 2013 de la MRC de Pierre-De Saurel pour tenir compte de la nouvelle norme sur les paiements de transfert entrée en vigueur en 2013, sont susceptibles d'engendrer un déséquilibre fiscal;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvat

Que le Conseil de la MRC autorise le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, à inscrire aux états financiers de 2013 les affectations au poste « Montant à pourvoir dans le futur » nécessaires pour pallier ce déséquilibre, et à retraiter de la même manière l'exercice comparatif 2012, en précisant que les montants d'affectations qui pourront être déterminés après la fermeture de l'exercice, mais avant la date du rapport de l'auditeur indépendant qui portera sur les états financiers 2013, ne pourront pas excéder les montants du déséquilibre fiscal directement engendré par l'application de la nouvelle norme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-02-43

ANNULATION DE SOLDES RÉSIDUAIRES DE CERTAINS RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

CONSIDÉRANT que la MRC a entièrement réalisé l'objet de ses règlements numéros 150-05 (fibre optique), 166-06 (centre administratif) et 167-06 (piste cyclable) à un coût moindre que celui prévu initialement;

CONSIDÉRANT que le coût réel des travaux pour ces règlements s'élève à :

- Règlement numéro 150-05 : 765 000 \$;
- Règlement numéro 166-06 : 2 232 567 \$;
- Règlement numéro 167-06 : 390 700 \$;

CONSIDÉRANT que le financement permanent de ces sommes a été effectué;

CONSIDÉRANT qu'il existe un solde non contracté pour chacun de ces emprunts approuvés par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins, soit :

- Règlement numéro 150-05 : solde de 373 518 \$;
- Règlement numéro 166-06 : solde de 59 000 \$;
- Règlement numéro 167-06 : solde de 119 400 \$;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt numéros 150-05, 166-06 et 167-06 pour réduire le montant des dépenses et des emprunts;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le montant des dépenses des règlements suivants soit réduit :

- Règlement numéro 150-05 : de 1 138 518 \$ à 765 000 \$;
- Règlement numéro 167-06 : de 510 100 \$ à 390 700 \$;

Que le montant de l'emprunt du règlement numéro 166-06 soit réduit de 1 750 000 \$ à 1 691 000 \$, car la somme de 59 000 \$ a été prélevée dans le budget d'opération;

Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-02-44

CONFIRMATION DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

CONSIDÉRANT que la MRC a prévu, à son budget 2014, le versement de contributions financières pour le financement des organismes suivants : Centre local de développement (CLD), Ville de Sorel-Tracy (interventions supralocales),

Ville de Saint-Ours (intervention supralocale), OBV Yamaska (Organisme de bassin versant de la Yamaska) et COVABAR (Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu) ainsi que pour le remboursement des emprunts suivants : fibre optique, piste cyclable et centre administratif;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de confirmer les montants de financement destinés à ces partenaires pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de confirmer les montants de remboursement de ces emprunts pour l'année 2014;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC confirme les engagements financiers suivants :

Financement d'organismes	Montant
CLD - Fonctionnement	720 018 \$
CLD - Tourisme	51 256 \$
CLD - Plan marketing tourisme	40 000 \$
CLD - Agent rural	28 154 \$
CLD - Financement (MFEQ)	650 118 \$
CLD - Fierté régionale - Phase II	35 000 \$
Ville de Sorel-Tracy (supralocal - parc)	46 034 \$
Ville de Sorel-Tracy (supralocal - musées)	141 329 \$
Ville de Saint-Ours (supralocal - animation)	1 600 \$
Réseau cyclable de la Sauvagine	42 436 \$
OBV Yamaska	2 864 \$
COVABAR	2 262 \$

Remboursement des emprunts	Montant
Fibre optique - Capital	80 900 \$
Fibre optique - Intérêts	13 554 \$
Piste cyclable - Capital	25 600 \$
Piste cyclable - Intérêts	6 634 \$
Centre administratif - Capital	56 400 \$
Centre administratif - Intérêts	47 675 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-02-45

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE CONCERNANT UNE AIDE FINANCIÈRE OCTROYÉE À LA COOPÉRATIVE DE SERVICES INTERNET PIERRE-DE SAUREL

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Coopérative de services Internet Pierre-De Saurel (Coop);

CONSIDÉRANT que la MRC reconnaît que le service offert par la Coop demeure essentiel pour une grande partie de la population rurale de la MRC;

CONSIDÉRANT que la MRC consent à aider financièrement la Coop, le tout tel que mentionné au protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière qui sera signé entre la Coop et la MRC;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard

QUE le Conseil de la MRC :

- autorise le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière;
- octroie une aide financière à la Coopérative de services Internet Pierre-De Saurel maximale de 60 000 \$, et ce pour l'année 2014, laquelle sera déboursée en conformité avec le protocole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-02-46

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SUIVI DÉCOULANT DU PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À LA COOPÉRATIVE DE SERVICES INTERNET PIERRE-DE SAUREL

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 5 du protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière intervenu entre la Coopérative de services Internet Pierre-De Saurel (Coop) et la MRC, un comité de suivi doit s'assurer de l'application intégrale du protocole;

CONSIDÉRANT que, selon l'article 4.4 du protocole, la MRC doit désigner ses représentants afin de siéger au comité de suivi;

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Maria Libert
Appuyée par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal

Que le Conseil de la MRC nomme M. le Conseiller régional Jean-François Villiard (Sainte-Victoire-de-Sorel), M. Patrick Delisle, directeur général adjoint et secrétaire trésorier adjoint, M^e Jacinthe Vallée, greffière, et M^{me} Josée Bélanger, conseillère aux entreprises au CLD, pour le représenter au comité de suivi assurant l'application intégrale dudit protocole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-02-47

REMPLACEMENT DE M. FRANÇOIS TRUDEL AU COMITÉ RÉGIONAL DE COURS D'EAU

CONSIDÉRANT que le Conseil de MRC, par son règlement numéro 230-13, a créé le comité régional des cours d'eau (CRCE);

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC, par sa résolution numéro 2013-09-229, procédait à la nomination des membres de ce comité;

CONSIDÉRANT que M. François Trudel, de Saint-Roch-de-Richelieu, avait alors été nommé à ce comité à titre de citoyen, autre qu'un producteur agricole, possédant des terres adjacentes à un cours d'eau sous la compétence de la MRC;

CONSIDÉRANT que M. François Trudel a démissionné à titre de membre du CRCE;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par M. Clément Gagnon, citoyen de Saint-Robert, pour pourvoir le poste vacant au CRCE;

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions du règlement numéro 230-13, la MRC doit nommer, par résolution, les membres du CRCE;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard

Que le Conseil de la MRC nomme M. Clément Gagnon, citoyen de Saint-Robert, à titre de membre du comité régional de cours d'eau, et ce, pour un mandat de 21 mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-02-48

APPROBATION DU MÉMOIRE ET AUTORISATION DE LE TRANSMETTRE À LA COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT (CTE)

Les membres du Conseil de la MRC prennent connaissance du mémoire préparé par la greffière dans le cadre des consultations particulières de la Commission des transports et de l'environnement (CTE) portant sur le projet de loi no 37, *Loi interdisant certaines activités destinées à rechercher ou à exploiter du gaz naturel dans le schiste*.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Maria Libert
Appuyée par : M. le Conseiller régional Gilles Salvas

Que le Conseil de la MRC approuve le mémoire et autorise sa transmission à la Commission des transports et de l'environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-02-49

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MRC DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS PARTICULIÈRES DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT (CTE)

CONSIDÉRANT que la Commission des transports et de l'environnement (CTE) procédera à des consultations particulières et tiendra des auditions publiques sur le projet de loi n° 37, *Loi interdisant certaines activités destinées à rechercher ou à exploiter du gaz naturel dans le schiste*;

CONSIDÉRANT que la MRC a été convoquée à l'audition du 18 mars 2014 et qu'elle a déjà confirmé à la CTE son intention d'y participer;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu en ce sens que la MRC désigne les personnes qui la représenteront dans le cadre de ces consultations;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin

Que le Conseil de la MRC nomme M. le Préfet Claude Pothier (Saint-Roch-de-Richelieu), M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis (Saint-Ours) ainsi que le directeur général de la MRC, M. Denis Boisvert, pour le représenter dans le cadre des consultations particulières de la Commission des transports et de l'environnement sur le projet de loi n° 37, *Loi interdisant certaines activités destinées à rechercher ou à exploiter du gaz naturel dans le schiste*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-02-50

OCTROI D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PACTE RURAL

Les membres prennent connaissance d'un projet recommandé le 5 février 2014 par le comité régional de la ruralité (CRR) dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte rural 2007-2014.

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier
Appuyé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard

Que le Conseil de la MRC, conformément à la recommandation du CRR :

- approuve le projet 70-2014-02 : Une place pour tous de la Municipalité de Saint-David;
- autorise le versement d'une subvention de 16 590 \$ dans le cadre de ce projet, et ce, après la signature d'une entente à intervenir entre la MRC et le promoteur, en l'occurrence la Municipalité de Saint-David;
- prélève ce montant de l'enveloppe municipale du Pacte rural de Saint-David;
- autorise M. Patrick Delisle, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, à signer l'entente pour et au nom de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-02-51

ADOPTION DU PLAN D'ACTION PRÉLIMINAIRE DANS LE CADRE DU PARSIS

CONSIDÉRANT qu'à l'automne 2010, la Conférence régionale des élus (CRÉ) Montérégie-Est s'est vu confier par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) le mandat d'établir un partenariat formel avec l'ensemble des partenaires concernés par le développement des communautés et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale afin d'assurer la cohérence des actions et d'établir une vision commune des partenaires;

CONSIDÉRANT qu'un plan d'action régional pour la solidarité et l'inclusion sociale (PARSIS) a été élaboré et adopté en octobre 2012 par le conseil d'administration de la CRÉ Montérégie-Est;

CONSIDÉRANT que le PARSIS a comme objectifs d'améliorer les conditions de vie des personnes et des familles en situation de pauvreté, de susciter l'innovation sociale en luttant contre la pauvreté et l'exclusion sociale et d'assurer la concertation et la mobilisation régionale;

CONSIDÉRANT qu'une entente a été signée par la CRÉ Montérégie Est et le MESS pour la mise en œuvre du PARSIS (2012-2015) et pour la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS);

CONSIDÉRANT qu'une alliance supralocale pour la solidarité a été élaborée et signée en 2013 entre le triumvirat et la CRÉ Montérégie Est pour la mise en œuvre du PARSIS;

CONSIDÉRANT que les membres de ce triumvirat sont le Centre de santé et de services sociaux (CSSS), la Corporation de développement communautaire (CDC) et la MRC;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de cette alliance, le triumvirat a décidé de mettre sur pied une table de développement social qui lui permet d'assurer la concertation avec le milieu;

CONSIDÉRANT que la Table de développement social a réalisé un processus de priorisation des besoins sur le territoire et que de ce processus, trois priorités d'action furent identifiées touchant l'habitation, l'alimentation et l'éducation;

CONSIDÉRANT qu'il y a maintenant lieu d'adopter le plan d'action régional pour la solidarité et l'inclusion sociale dans sa version préliminaire;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard

Que le Conseil de la MRC adopte la version préliminaire du plan d'action régional pour la solidarité et l'inclusion sociale et confirme ainsi son engagement dans le cadre de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-02-52

ADOPTION DU RAPPORT ÉTABLISSANT LES DÉPENSES ADMISSIBLES ENGAGÉES EN 2013 DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À L'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE NUMÉRO 3

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec (MTQ) a mis en place le Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte;

CONSIDÉRANT que le tronçon de 8,974 kilomètres de la piste cyclable de La Sauvagine est reconnu et homologué Route verte par Vélo Québec;

CONSIDÉRANT l'avis du MTQ en date du 31 juillet 2013 concernant l'octroi d'une subvention à la MRC pour l'entretien de cette portion de la Route verte;

CONSIDÉRANT que le dépôt d'un rapport adopté par le Conseil de la MRC pour confirmer les coûts des travaux d'entretien réalisés est exigé;

CONSIDÉRANT que la date limite pour délivrer ce rapport était le 31 janvier 2014;

CONSIDÉRANT que la MRC a pu bénéficier d'un délai;

CONSIDÉRANT le rapport des dépenses admissibles au 31 décembre 2013 produit par le directeur général de la MRC;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvas
Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC adopte le rapport intitulé « Dépenses admissibles au 31 décembre 2013 – Entretien de la piste cyclable La Sauvagine (portion de la Route verte numéro 3) – Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte » et autorise le directeur général à le signer pour et au nom de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE L'INSPECTEUR RÉGIONAL CONCERNANT LES DEMANDES DE SUBVENTION TRAITÉES DANS LE CADRE DES PROGRAMMES DE LA SHQ

Les membres prennent connaissance du rapport préparé par l'inspecteur régional concernant les demandes de subvention traitées dans le cadre des programmes d'amélioration de l'habitat de la Société d'habitation du Québec (SHQ) au cours de l'année 2013.

NOTE : Une copie de ce rapport a été déposée à chacun des membres.

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE L'INSPECTEUR RÉGIONAL CONCERNANT L'APPLICATION DU RCI

Les membres prennent connaissance du rapport préparé par l'inspecteur régional concernant les certificats émis et refusés dans le cadre de l'application des dispositions du Règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 130-02 au cours de l'année 2013.

NOTE : Une copie de ce rapport a été déposée à chacun des membres.

2014-02-53

AUTORISATION D'ENCLENCHER LA PROCÉDURE MENANT À L'EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE TEMPORAIRE POUR LA RÉVISION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

CONSIDÉRANT que la MRC doit procéder à la révision du schéma d'aménagement et de développement (SAD);

CONSIDÉRANT que pour réaliser les diverses tâches se rattachant à la révision du SAD, la MRC doit procéder à l'embauche d'un contractuel temporaire pour une période de 12 à 18 mois;

CONSIDÉRANT qu'un montant a été prévu en ce sens au budget de 2014;

CONSIDÉRANT qu'il y a ainsi lieu d'autoriser la démarche d'embauche pour pourvoir ce poste;

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Maria Libert
Appuyée par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal

Que le Conseil de la MRC autorise la démarche d'embauche d'un consultant temporaire (12 à 18 mois) pour la réalisation des diverses tâches qui se rattachent à la révision du schéma d'aménagement et développement de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES

Les membres du Conseil prennent connaissance des demandes d'appui reçues.

2014-02-54

APPUI À LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS (CRÉ) MONTÉRÉGIE EST CONCERNANT LES JOURNÉES MONTÉRÉGIENNES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT que l'éducation est un instrument essentiel au développement d'une société qui permet non seulement aux individus de se doter de connaissances pour obtenir des emplois qualifiés et ainsi augmenter leurs revenus, mais également d'obtenir des bénéfices très importants en termes de santé (meilleure alimentation, prévention et lutte contre les maladies, épanouissement personnel, insertion sociale, etc.);

CONSIDÉRANT que le taux de décrochage scolaire en Montérégie Est (taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification en formation générale des jeunes) demeure élevé;

CONSIDÉRANT que l'objectif de hausser le taux de diplomation ou qualification à 80 % chez les moins de 20 ans d'ici 2020 est annoncé dans la Stratégie d'action L'école, j'y tiens!;

CONSIDÉRANT que la réussite éducative est l'un des enjeux prioritaires du Plan quinquennal de développement durable 2013-2018 de la CRÉ Montérégie Est;

CONSIDÉRANT que la CRÉ Montérégie Est a mis en place un comité régional de concertation intersectoriel en réussite éducative composé d'une vingtaine de réseaux régionaux issus des secteurs de l'éducation (francophone et anglophone), de la jeunesse, des affaires, de l'employabilité, du municipal, de la santé et des services sociaux et de la petite enfance;

CONSIDÉRANT que ce comité s'est donné pour mission de réunir et d'arrimer les efforts concertés des acteurs de la région pour valoriser la culture de l'éducation et favoriser la réussite éducative au bénéfice du développement durable de la Montérégie Est;

CONSIDÉRANT que les impacts économiques de l'abandon scolaire au secondaire sont évalués à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT qu'avoir un diplôme d'études secondaires (DES), selon l'économiste Pierre Fortin, permet à un jeune de gagner 450 000 \$ de plus au cours de sa vie active, contribuant ainsi à financer les services publics par l'entremise des impôts et taxes;

CONSIDÉRANT que, selon une étude canadienne, les non-diplômés sont plus nombreux à ne pas exercer le droit de vote; à ne pas s'impliquer dans leur milieu de vie et à avoir des problèmes de santé;

CONSIDÉRANT que les municipalités et les MRC, par le biais de politiques familiales, culturelles, de loisir, etc., offrent des milieux de vie permettant :

- aux jeunes de se développer et de réaliser leur plein potentiel les amenant ainsi à persévérer et à favoriser leur réussite éducative;
- aux familles de bénéficier de services et d'infrastructures visant à améliorer leur qualité de vie et ainsi être soutenues dans leur rôle de parents et de grands-parents;

CONSIDÉRANT que les Journées montérégiennes de la persévérance scolaire se veulent un temps fort dans l'année d'une part pour démythifier le décrochage scolaire, en parler avec les jeunes, les encourager à persévérer ou les féliciter dans leurs efforts; d'autre part pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire;

CONSIDÉRANT que les écoles primaires, secondaires, centres d'éducation des adultes, centres de formation professionnelle, cégeps, organismes communautaires jeunesse et à la famille, chambres de commerce, organismes d'employabilité, instances politiques et gouvernementales réaliseront des activités diverses lors des Journées montérégiennes de la persévérance scolaire et que les médias seront aussi sollicités pour en parler;

CONSIDÉRANT que les Journées montérégiennes de la persévérance scolaire figurent au plan d'action régional en réussite éducative du comité régional en réussite éducative de la CRÉ Montérégie Est;

Il est proposé par :

M. le Conseiller régional Gilles Salvas

Appuyé par :

M^{me} la Conseillère régionale Maria Libert

Que le Conseil de la MRC :

- déclare la troisième semaine de février comme étant la semaine des Journées montérégiennes de la persévérance scolaire sur son territoire;

- appuie la CRÉ Montérégie Est, son comité régional de concertation en réussite éducative et l'ensemble de ses partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage - dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires - dans leurs efforts afin que le plus grand nombre de jeunes de la Montérégie Est obtiennent un premier diplôme ou qualification et ainsi contribuer à l'atteinte de l'objectif de diplomation fixé par le gouvernement du Québec;
- agisse à titre de « Facteur » de persévérance scolaire en faisant la promotion et la valorisation de la persévérance scolaire à tout moment ;
- fasse parvenir une copie de la présente résolution à la CRÉ Montérégie Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-02-55 **APPUI À JEUNES ADULTES GAI-E-S (JAG)**

Les membres prennent connaissance d'une correspondance reçue de Jeunes Adultes Gai-e-s (JAG) concernant la proclamation de la « Journée internationale contre l'homophobie » le 17 mai 2014 et la levée du drapeau arc-en-ciel le 12 mai 2014.

Après discussion sur le sujet,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC :

- proclame le 17 mai « Journée internationale contre l'homophobie »;
- s'engage à hisser à un mât de la MRC, le 12 mai prochain, le drapeau arc-en-ciel, symbole international des communautés gaies et lesbiennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE

Les membres du Conseil prennent connaissance de la correspondance.

2014-02-56 **CLASSEMENT DE LA CORRESPONDANCE**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal
Appuyé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard

Que la correspondance reçue soit classée au dossier de la correspondance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Certains citoyens adressent des questions aux membres du Conseil.

2014-02-57

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvat

Que la séance soit levée à 21 h 14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).

Claude Pothier, préfet

M^e Jacinthe Vallée, greffière